

Charles Prats révolté : en Algérie, elle touchait les aides de son père décédé, elle ne remboursera jamais !

écrit par Jules Ferry | 20 septembre 2024





Ils pillent la France !

Stop à la fraude, carte vitale, retraite, CAF !

Selon Charles Prats, la fraude sociale représente un gisement de plusieurs dizaines de milliards d'euros !

Charles Prats, ancien magistrat de la Délégation nationale à la lutte contre la fraude rappelle ces évidences : en pleine crise budgétaire, Michel Barnier et son gouvernement trouveront là un gisement de plusieurs dizaines de milliards d'euros de dépenses indues et de pertes de recettes.

Charles Prats pousse un coup de gueule.

Une moukère de Vaulx-en-Velin de 47 ans s'est fait verser près de 88 000 € par la Métropole de Lyon : pendant dix ans, elle a perçu une aide destinée à son père, dont elle avait « oublié » de déclarer le décès en 2011.

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2024/0>

—

Les faits en question :

Scandale n° 1 : le père avait déclaré sa fille comme « aidante », le département lui versait donc un salaire !

C'est la Métropole de Lyon qui a découvert par hasard le pot aux roses. En septembre 2021, elle avait donc porté plainte après avoir constaté que l'un de ses bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) était en fait décédé depuis dix ans.

Versée par les Départements et les Métropoles aux « personnes de plus de 60 ans », cette aide financière doit permettre de « financer des prestations permettant de rester à domicile », entre autres. De son vivant, l'allocataire avait ainsi déclaré sa fille comme « aidante » familiale : l'APA permettait donc de lui verser, chaque mois, un salaire.



88000 €, c'est le haut de l'iceberg. La famille a touché « légitimement » de l'argent public pendant des années !

Un salaire ? Depuis les 60 ans du père ? Qui connaît cette combine ? Merci les assistantes sociales !!!

Donc jusqu'à la mort du chibani, le département estimait tout à fait légitime de verser un salaire à la fille !

Tout simplement parce qu'elle lui préparait le couscous ! Et donc on ne lui réclame que les sommes versées postérieurement !

Scandale n° 2 : elle ne déclare pas le décès de son père en 2011 !

Mais en mars 2011, la moukère n'a tout simplement pas déclaré le décès de son père au Grand Lyon. Résultat : **elle a continué à toucher, pendant plus de dix ans, son APA en sa qualité d'aidante familiale.**

Scandale n° 3 : elle se faisait une « auto-attestation » sans vérification du comptable !

On a tous connu l' « auto-attestation » pour sortir pendant le Covid. Cette dame était visiblement passé maître dans cet art pour tromper son monde. Il faut dire qu'on n'est pas regardant dans les organismes de prestations sociales !

Chaque année, la collectivité recevait « *un justificatif d'emploi de madame par son père en tant qu'aidante* », a rappelé l'avocate de la Métropole lors de l'audience publique devant le tribunal correctionnel de Lyon.

Au total, 87 590 € d'allocations ont ainsi été perçus à tort.

Question : il n'y a eu personne pendant 10 ans parmi tous ces appointés du mille-feuille administratif pour vérifier les sommes versées ?

Ces gens du département qui gèrent les sous des Français n'ont donc aucun compte à rendre ?

Les responsables méritent d'être virés et condamnés !

Scandale n° 4 : la moukère vit tranquillement en Algérie, et n'a rien à craindre !

Elle vit aujourd'hui en Algérie.

Ni présente ni représentée par un avocat à l'audience, la femme de 47 ans est « *aujourd'hui en Algérie* », selon l'avocate de la Métropole de Lyon.



Pour sûr, la moukère va pouvoir s'enfiler des palettes de crème algérienne frelatée avec l'argent des Français !

Pendant ce temps, le Français se serre la ceinture et trime.

Et on nous dit qu'il n'y a plus d'argent !

Infos [actu](#)